

Rencontres statutaires INESSS- Rx&D-BIOTECanada

PRÉAMBULE

Dans un souci constant d'ouverture et de transparence, l'INESSS souhaite consolider et optimiser ses relations avec les fabricants de médicaments et de technologies médicales, notamment ceux directement concernés par les différents produits scientifiques nommément les avis, les guides, les études, les analyses et les réponses rapides.

Ainsi, depuis sa création, l'INESSS a mis en place des mécanismes permanents de liaison avec les représentants des industries pharmaceutiques (Rx&D) et des technologies médicales (MEDEC). Ces rencontres ont pour objectif d'échanger sur des enjeux communs et de cibler les meilleures pratiques de collaboration.

À l'occasion de l'élaboration du nouveau calendrier de rencontres pour l'année 2014, l'INESSS juge que le moment est opportun de faire évoluer ces mécanismes. Cette proposition vise donc à clarifier et à optimiser le mode de fonctionnement des rencontres statutaires avec les compagnies pharmaceutiques, représentées par Rx&D, mais aussi à élargir les mécanismes de concertation pour inclure les compagnies représentées par BIOTECanada.

L'INESSS est convaincu que cette nouvelle modalité permettra d'enrichir les échanges, et contribuera à la mise en place d'un mécanisme efficient et équitable envers toutes les compagnies pharmaceutiques.

Modalité proposée à partir de janvier 2014

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

1. Objectif des rencontres statutaires

- Créer un espace de dialogue et d'échanges constructifs entre les compagnies pharmaceutiques, représentées par BIOTECanada et Rx&D, et l'INESSS.
- Échanger sur les enjeux de l'évaluation des médicaments dans le cadre de la mission de l'INESSS.
- Favoriser une communication optimale entre l'INESSS et l'ensemble des fabricants notamment quant au processus de l'évaluation des médicaments aux fins d'inscription.
- Informer les associations des travaux en cours et à venir à l'INESSS, notamment sur l'usage optimal du médicament et l'innovation.
- Informer l'INESSS des activités des deux associations.
- Identifier les opportunités de collaboration entre les compagnies pharmaceutiques et l'INESSS.

2. Participants

Le nombre total de participants aux rencontres statutaires est limité à 11 personnes : 2 représentants de BIOTECanada, 4 représentants de Rx&D et 5 représentants de l'INESSS. D'autres personnes peuvent être conviées au besoin.

Les personnes invitées à participer aux rencontres sont identifiées avant la première rencontre statutaire. Il est attendu que ces représentants participent à toutes les rencontres statutaires.

Les représentants de l'INESSS sont :

- le conseiller du PDG, Alliance et réseaux, Reiner Banken
- la vice-présidente, Production scientifique, Mireille Mathieu,
- la directrice, Avis et guides en santé et services sociaux, Sylvie Bouchard
- la directrice, Évaluation des médicaments aux fins d'inscription, Carole Marcotte
- la conseillère, Innovation et relations extérieures, Dima Samaha

3. Calendrier des rencontres

Les rencontres statutaires ont lieu trois fois par année.

Une rencontre exclusive INESSS-Rx&D ou INESSS-BIOTECanada pourrait avoir lieu si les parties le jugent nécessaire.

Le calendrier des réunions statutaires est établi par l'INESSS et soumis à l'approbation de Rx&D et BIOTECanada.

Le calendrier des réunions statutaires est rendu public sur le site Web de l'INESSS.

4. Lieu des rencontres

Les rencontres ont lieu en alternance dans les bureaux de l'Institut à Montréal et à Québec.

5. Préparation des rencontres

Rx&D et BIOTECanada identifieront chacun une personne-ressource qui sera le point de contact de l'INESSS et de ses membres pour toute information concernant les relations avec l'INESSS.

L'INESSS identifiera une personne-ressource qui sera le point de contact de Rx&D et de BIOTECanada pour toute information concernant les relations avec Rx&D et BIOTECanada.

Le nom et les coordonnées des personnes-ressources seront rendus publics sur le site Web de l'INESSS.

Les personnes-ressources ont la responsabilité d'établir l'ordre du jour et de faire les suivis nécessaires.

La rencontre préparatoire se fera trois semaines avant la rencontre sous forme d'un appel téléphonique d'une durée de 30 minutes. Les personnes-ressources peuvent être accompagnées d'une personne.

6. Convocation des participants et documentation pertinente aux fins de réunions

Chaque partie se doit de convoquer ses représentants.

La convocation et les documents afférents parviennent aux participants au moins une semaine avant la date de la rencontre.

7. Compte rendu

Afin de favoriser le suivi, un compte rendu sera réalisé après chacune des rencontres, en alternance entre les trois parties.

Le compte rendu fait état de façon synthétique et anonyme des échanges.

Le compte rendu est approuvé par courriel dans un délai de six semaines.

8. Adoption et révision des règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement doivent être adoptées par les trois parties.

Une fois adoptées, ces règles seront publiées sur le site Web de l'INESSS.

Les règles de fonctionnement pourront être revues de manière ponctuelle si nécessaire.